

FACULTE DE THEOLOGIE CATHOLIQUE  
UNIVERSITE DE STRASBOURG

Guide pédagogique de l'Institut de Droit Canonique  
2010-2011

## **Présentation**

L'Université de Strasbourg propose, par l'intermédiaire de l'Institut de Droit Canonique (IDC), une formation complète en droit canonique, sanctionnée par des diplômes de l'Etat français reconnus, sous conditions, par l'Eglise en vertu d'accords internationaux liant l'Etat français au Saint-Siège. L'Institut de Droit Canonique a été créé par arrêté rectoral le 13 décembre 1920, à l'initiative de Mgr Victor Martin, et approuvé par le Commissaire Général de la République le 14 février 1921. Après être devenu Institut d'Université par décret ministériel du 30 novembre 1956, il a été réintégré à la Faculté de Théologie Catholique en 1970. En raison des spécificités qui caractérisent l'Institut de Droit Canonique de Strasbourg, le cursus d'études répond aussi bien aux exigences scientifiques de l'Université française qu'à celles exprimées dans les textes canoniques en vigueur.

### **Capacité en droit canonique**

La Capacité en droit canonique, diplôme de l'Université de Strasbourg, atteste une connaissance générale du droit canonique ainsi qu'une introduction aux disciplines qu'exige une formation juridique supérieure. La préparation à la capacité en droit canonique est assurée uniquement par correspondance. La durée de la préparation est d'une ou de deux années.

### **Licence de droit canonique**

La Licence de droit canonique se prépare par un système combiné de sessions sur place et de cours par correspondance. La formation spécialisée en droit canonique se fait pendant les deux derniers semestres de la Licence (L-S5 et L-S6). Elle vise une connaissance générale du droit canonique dont on acquiert les méthodologies spécifiques et elle introduit à l'histoire du droit canonique et au droit comparé des religions. Sont en particulier commentés de manière suivie et comparée les deux Codes de droit canonique de 1983 et 1990.

### **Master de droit canonique**

Le Master offre une formation scientifique et approfondie en droit canonique.

La formation est organisée par sessions sur place et par correspondance pour les deux premiers semestres du Master (M-S1 et M-S2), et sous forme de sessions mensuelles bloquées pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> semestres (M-S3 et M-S4).

Cette formation par la recherche s'appuie sur une Equipe d'accueil de droit canonique, intégrée au Centre Prisme/*Société, Droit et Religion en Europe* (UMR 7012). Elle s'adresse, entre autres, à des canonistes, des juristes, des historiens,... Les débouchés professionnels sont notamment la recherche et l'enseignement, les institutions religieuses, les professions juridiques, les institutions internationales, les organisations non gouvernementales (ONG),...

### **Doctorat de droit canonique**

Le Doctorat de droit canonique se prépare dans le cadre de l'Ecole doctorale de Théologie et sciences religieuses de l'Université de Strasbourg. Les études doctorales en droit canonique peuvent conduire à l'habilitation à diriger des recherches qui sanctionne la reconnaissance du haut niveau scientifique d'un(e) candidat(e) et de sa capacité à encadrer de jeunes chercheurs et permet notamment d'être candidat à l'accès au corps des professeurs des universités.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser, en joignant un *curriculum vitae* détaillé et les copies de diplômes à :

**INSTITUT DE DROIT CANONIQUE**

Palais Universitaire

9, place de l'Université

B.P. 90020

67084 STRASBOURG CEDEX

☎ 03.68.85.68.23 (Capacité et Licence)

☎ 03.68.85.69.23 (Master)

Sites Internet :

<http://www.unistra.fr/>

<http://www.theocatho-strasbourg.fr>

<http://www.droitcanon.com/>

# CONDITIONS D'ACCES

## Capacité en droit canonique

La préparation de la Capacité en droit canonique est ouverte à tous les étudiants titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ou possédant un niveau de formation équivalent. Pour ces derniers, l'inscription est subordonnée à l'accord du directeur de l'Institut de Droit Canonique, après avis favorable motivé donné par un enseignant qui aura auditionné le candidat.

## Licence de droit canonique

1] Sont admis en 5<sup>e</sup> semestre de Licence de droit canonique (L-S5) les étudiants ayant déjà capitalisé les crédits européens correspondant à quatre semestres de théologie ou d'autres disciplines universitaires (entre autres juridiques, littéraires ou historiques).

2] Les autres étudiants ayant un niveau équivalent peuvent être admis après examen de la Commission pédagogique.

3] La Commission pédagogique peut admettre sur qualification professionnelle les étudiants qui se présentent avec succès aux épreuves de l'*examen d'accès direct* à la formation spécifiquement canonique des semestres L-S5 et L-S6 de cette Licence de droit canonique.

4] Une mise à niveau en théologie est obligatoire pour les étudiants qui n'ont pas, avant leurs études de droit canonique, bénéficié d'une formation suffisante en théologie. Le contenu et les modalités de contrôle sont fixés par l'enseignant responsable après entretien avec chaque étudiant concerné.

## Master de droit canonique

Les étudiants titulaires d'une Licence de droit canonique s'inscrivent de plein droit en M-S1 (inscription aux 60 premiers crédits de Master). Pour les étudiants titulaires d'une Licence en théologie, en droit, en lettres, en histoire, en études politiques,... l'admission se fera sur examen du dossier par la Commission pédagogique.

Les étudiants titulaires de la 1<sup>ère</sup> année de Master (M-S1 et M-S2) en droit canonique s'inscrivent de plein droit en 2<sup>e</sup> année de Master (M-S3 et M-S4) de droit canonique. Les étudiants titulaires de la 1<sup>ère</sup> année de Master (M-S1 et M-S2), en droit, en lettres, en histoire, en études politiques,... peuvent solliciter leur inscription en 2<sup>e</sup> année de Master (M-S3 et M-S4) de droit canonique. L'admission se fera sur examen du dossier par la Commission pédagogique.

## Doctorat de droit canonique

Les candidats au Doctorat de droit canonique, titulaires du Master de droit canonique ou d'un diplôme jugé équivalent, peuvent s'inscrire sous réserve de l'accord des instances compétentes (Directeur de thèse, Equipe d'accueil, Ecole doctorale,...).

# **ELEMENTS DE DECOUVERTE**

Proposés par l'Institut de Droit Canonique

Contact : M. AOUN ou M. HIEBEL (cf. coordonnées *in fine* du livret).

## **POUR LES SEMESTRES IMPAIRS :**

- \* Histoire du droit de l'Eglise (L-S5, UE3 TC20EU3) (6 ects)
- \* Droit sacramentaire (L-S5, UE5 TC20EU5) (6 ects)
- \* Histoire du droit canonique (M-S1, UE2 TC20GU2) (6 ects)

## **POUR LES SEMESTRES PAIRS :**

- \* La société ecclésiale (L-S6, UE3 TC20FU3) (6 ects)
- \* Le statut des personnes dans l'Eglise (L-S6, UE4 TC20FU4) (6 ects)
- \* Le droit du mariage (L-S6, UE5 TC20FU5) (6 ects)

# **INSCRIPTIONS**

## **Inscription administrative à l'Université de Strasbourg**

Les inscriptions annuelles pour l'année universitaire 2010-2011 se prennent au :

Secrétariat de l'Institut de Droit Canonique

Palais Universitaire

9, place de l'Université

B.P. 90020

67084 STRASBOURG CEDEX

☎ 03.68.85.68.23 (Capacité et Licence)

☎ 03.68.85.69.23 (Master)

du 6 septembre au 30 septembre 2010 (nouveaux bacheliers et 1<sup>ère</sup> inscription)

du 6 septembre au 31 octobre 2010 (réinscription Capacité, Licence et Master)

Doctorat : les documents sont disponibles en vue d'une 1<sup>ère</sup> inscription ou d'une réinscription au secrétariat de l'Ecole Doctorale de Théologie et de sciences religieuses au bureau 108, Palais Universitaire (contact : edtheol@unistra.fr).

## **Inscription pédagogique**

Lors de son premier contact avec l'Institut de Droit Canonique, et ensuite annuellement, autant que possible entre le 6 septembre et le 29 octobre 2010, l'étudiant est invité par courrier à remplir une fiche d'organisation des études pour l'année universitaire à venir. Ce formulaire dûment rempli tient lieu d'inscription pédagogique. L'inscription pédagogique est obligatoire et vaut inscription aux examens pour les deux semestres.

Pour les éléments optionnels, l'inscription pédagogique se fera le cas échéant auprès de la composante dans laquelle l'élément optionnel est choisi.

# CAPACITE EN DROIT CANONIQUE

## Programme

Les cours de Capacité en droit canonique sont entièrement par correspondance.

### 1. UE 1 : Droit canonique (coef. 2)

Mme Bamberg, MM Aoun, Hiebel et Werckmeister      Validation : 1 écrit

### 2. UE 2 : Principes généraux du droit de canonique (coef. 2)

M. Aoun      Validation : CC (coef. 3), ORA (coef. 1)

### 3. UE 3 : Le peuple de Dieu et les sacrements : approches théologiques et canoniques (coef. 2)

M. Hiebel      Validation : CC (coef. 3), ORA (coef. 1)

### 4. UE 4 : L'évolution du mariage et de la famille dans les sociétés contemporaines et dans le droit de l'Eglise (coef. 2)

Mme Bamberg      Validation : CC (coef. 3), ORA (coef. 1)

### 5. UE 5 : Les grandes étapes de l'histoire du droit canonique

M. Werckmeister      Validation : CC (coef. 3), ORA (coef. 1)

### 6. UE 6 : Option (coef. 2)

L'étudiant choisira l'une des deux matières suivantes :

#### 1. Le droit des laïcs dans l'Eglise

M. Hiebel      Validation : CC (coef 3), ORA (coef. 1)

#### 2. Les procès en nullité de mariage

Mme Bamberg      Validation : CC (coef 3), ORA (coef. 1)

### 7. UE 7 : Stage (coef. 1)

Un stage obligatoire de 35 heures est prévu. Il peut avoir lieu :

- soit dans une administration d'Eglise  
ou dans une communauté chrétienne

M. Hiebel, responsable

- soit dans un tribunal d'Eglise

Mme Tarrazona, responsable

## **Contrôle des connaissances**

### 1. Epreuves écrites et orales

#### a. Epreuve écrite : *coef* 2.

L'étudiant traite un des quatre sujets au choix portant sur l'ensemble des quatre matières obligatoires : durée de l'épreuve 4 heures.

#### b. Epreuves orales : *coef* 1 pour chaque matière.

Interrogation orale dans chacune des matières obligatoires et dans la matière à option.

### 2. Contrôle continu : *coef*. 3 pour chaque CC.

### 3. Stage : *coef*. 1 pour le rapport de stage.

## Obtention de la Capacité en droit canonique

Pour être titulaire de la Capacité en droit canonique, l'étudiant doit avoir obtenu pour l'épreuve écrite, les épreuves orales, les contrôles continus et le rapport de stage, affectés de leurs coefficients respectifs, une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.



# LICENCE DE DROIT CANONIQUE\*

Responsable : M. Hiebel

Programme

Contrôle des connaissances

Stages

*\*Les cours de Licence de droit canonique combinent des cours par correspondance et des sessions sur place, en particulier deux sessions d'enseignement, du :*

*6 au 10 septembre 2010 pour la session du 1<sup>er</sup> semestre*

*10 au 15 janvier 2011 pour la session du 2<sup>e</sup> semestre.*

*NB : Les étudiants en Licence de droit canonique prendront part aux différents colloques et journées d'études organisés par l'Institut de Droit Canonique et le Centre PRISME/SDRE (UMR 7012) au cours de l'année universitaire 2010-2011.*

## SEMESTRE L-S5

### UE1 **Langues vivantes étrangères** **3 ects/coef 1**

LVE (au choix) + latin canonique (obligatoire)

M. Hiebel, M. Smyth

Validation : selon les modalités prévues par la formation LVE (contrôles en cours de semestre et/ou contrôle terminal)

### UE2 **Méthodologie du travail universitaire** **3 ects/coef 1**

C2i théorique et pratique

M. Hiebel, M. Aoun

Validation : selon les modalités prévues pour la formation C2i

### UE3 **Histoire du droit de l'Eglise** **6 ects/coef 2**

1-2. Histoire du droit de l'Eglise en Occident

M. Werckmeister

Mme Tuffery

3-4. Histoire du droit canonique oriental

M. Aoun

5. Institutions du droit romain

M. Aoun

CC Mme Tuffery, M. Werckmeister, M. Aoun

Validation : CC (*coef. 2*), OR1 (*coef. 1*) et OR2 (*coef. 1*)

### UE4 **Normes générales, procédures, sanctions** **6 ects/coef 2**

1-2. Normes générales

M. Hiebel, M. Aoun

3. Procédures

Mme Bamberg

4. Sanctions

Mme Bamberg

CC Mme Bamberg, M. Hiebel, M. Aoun

Validation : CC (*coef. 2*), OR1 (*coef. 1*) et OR2 (*coef. 1*)

**UE5** **Droit sacramentaire** **6 ects/coef 2**

- |  |             |
|--|-------------|
| 1. Les sacrements de l'initiation        | M. Hiebel   |
| 2. L'ordre                               | M. Hiebel   |
| 3. La pénitence et l'onction des malades | Mme Bamberg |

CC Mme Bamberg, M. Hiebel

Validation : CC (*coef. 2*), OR1 (*coef. 1*) et OR2 (*coef. 1*)

**UE6** **Droit et religion** **3 ects/coef 1**

- |  |            |
|--|------------|
| 1. Le droit français des religions : régime de<br>séparation et régimes particuliers (Outre-Mer) | M. Messner |
| 2. Les statuts des cultes en Europe  | M. Messner |
| 3. Les institutions européennes et les Eglises   | M. Hiebel  |

CC M. Messner, M. Hiebel

Validation : CC (*coef. 2*), OR1 (*coef. 1*) et OR2 (*coef. 1*)

**UE7** **Choix libre** **3 ects/coef 1**

Module proposé

Le droit local des cultes en Alsace-Moselle	M. Aoun
---	---------

Validation : CC (*coef. 2*), OR (*coef. 1*) ou selon les modalités de validation du module choisi.

## SEMESTRE L-S6

**UE1**                      **Langues vivantes étrangères**                      **3 ects/coef 1**

LVE (au choix) + latin canonique (obligatoire)                      M. Hiebel, M. Smyth

Validation : Selon les modalités prévues par la formation LVE (contrôles en cours de semestre et/ou contrôle terminal)

**UE2**                      **Méthodologie du travail universitaire**                      **3 ects/coef 1**

Méthodologie de la recherche en droit canonique                      M. Werckmeister  
M. Aoun

Validation : Contrôle continu (CC) (*coef. 2*)

**UE3**                      **La société ecclésiale**                      **6 ects/coef 2**

1. Le gouvernement de l'Eglise                      Mme Bamberg  
2. Diocèses et paroisses                      M. Aoun

CC    Mme Bamberg, M. Aoun

Validation : CC (*coef. 1*), OR (*coef. 1*)

**UE4**                      **Le statut des personnes dans l'Eglise**                      **6 ects/coef 2**

1. Les *christifideles* : les laïcs                      M. Hiebel  
2. Les associations dans l'Eglise                      M. Werckmeister

CC    M. Hiebel, M. Werckmeister

Validation : CC (*coef. 1*), ECR/OR (*coef. 1*)

**UE5** **Le droit du mariage** **6 ects/coef 2**

1. Droit matrimonial M. Werckmeister  
2. Procédures matrimoniales Mme Bamberg

CC Mme Bamberg, M. Werckmeister

Validation : CC (*coef. 1*), ECR/OR (*coef. 1*)

**UE6** **Préparation aux professions canoniques** **3 ects/coef 1**

1. Théologie et droit canonique M. Hiebel  
2. Jurisprudence matrimoniale Mme Bamberg  
Validation : OR (*coef. 2*)

3. Stage en officialité Mme Tarrazona  
Validation : STO (*coef. 1*)

4. Stage en communauté M. Hiebel  
Validation : STC (*coef. 1*)

**UE7** **Choix libre** **3 ects/coef 1**

Module proposé

Le droit de la vie consacrée M. Aoun

Validation : CC (*coef. 2*), OR (*coef. 1*) ou selon les modalités de validation du module choisi.

## **Mise à niveau théologique**

M. Hiebel, responsable (tutorat)

Les étudiants en Licence de droit canonique qui n'ont pas la formation théologique requise sont tenus de prendre contact avec le responsable de la mise à niveau théologique qui déterminera avec eux les modalités de cette mise à niveau et de son suivi.

# CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

La validation des études est semestrielle et comprend deux sessions.

## SEMESTRE L-S5

Durant le semestre L-S5, le contrôle des connaissances se fait :

par des contrôles continus (CC). Ils consistent en l'élaboration de dossiers à rendre au moins trois semaines avant la session d'examens ;  
et par des contrôles oraux (OR). Les contrôles oraux portent toujours sur l'ensemble des cours de l'Unité d'Enseignement (UE) ;  
les LVE sont soumises aux modalités prévues par la formation LVE (contrôles en cours de semestre et/ou contrôle terminal) ;  
le module « Choix libre » est validé selon les modalités fixées par la composante dans laquelle ce choix est effectué. Si l'étudiant choisit le module proposé, il est validé par un contrôle continu et un contrôle oral.

Pour la rédaction des contrôles continus, les étudiants sont priés de respecter rigoureusement les règles de présentation ci-dessous :

utiliser des feuilles blanches de format standard (21x29,7 cm) ;  
indiquer en tête de chaque contrôle continu le numéro précis de l'UE, le cours, le sujet choisi, le nom et l'adresse du candidat (*NB* : pour les femmes mariées, indiquer en premier le nom de jeune fille, en second, le nom d'épouse), le nom du correcteur ;  
n'écrire qu'au *recto* ;  
numéroter chaque page et y indiquer son nom ;  
veiller à la lisibilité de la copie (le contrôle continu doit être obligatoirement dactylographié) ;  
les contrôles continus ne dépasseront en principe pas 20 pages.

Le contrôle continu dont le sujet aura été arrêté avec un enseignant de l'UE sera envoyé directement au correcteur, l'étudiant en conservant une copie.

Pour les contrôles oraux, compte tenu de l'organisation spécifique en cours par sessions et par correspondance, on s'efforcera d'adapter l'organisation des contrôles oraux aux possibilités de déplacement des étudiants.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. La compensation entre les notes d'une UE, affectées de leurs coefficients, s'opère à l'intérieur d'une UE, sans note éliminatoire. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

La compensation s'applique aussi entre les UE d'un même semestre. Le semestre est validé si la moyenne des UE, affectées de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Il n'y a pas de compensation entre les semestres (L-S5 et L-S6).

## SEMESTRE L-S6

Au semestre L-S6, le contrôle des connaissances se fait par un examen terminal. L'examen terminal consiste en :

un examen écrit anonyme de 4 heures. L'examen écrit porte alternativement sur l'ensemble des enseignements de l'UE4 ou de l'UE5 (2010-2011 : *Le droit du mariage*, 2011-2012 : *Le statut des personnes dans l'Eglise ; etc.*)\* ;  
des contrôles continus pour les UE2, UE3 UE4 et UE5. Ils consistent en l'élaboration de dossiers à rendre au moins trois semaines avant la session d'examens ;  
des contrôles oraux portant sur l'ensemble des enseignements d'une UE. Les enseignements des UE4 et UE5 font l'objet d'un contrôle oral quand ils ne font pas l'objet d'un contrôle écrit (2010-2011 : *Le droit du mariage*, 2011-2012 : *Le statut des personnes dans l'Eglise ; etc.*) ;  
des rapports de stage. Pour l'UE *Préparation aux professions canoniques*, deux stages d'au moins 25 heures chacun sont prévus. Les étudiants de Licence doivent, pour ces stages et la rédaction des rapports de stage, se mettre en rapport avec les enseignants concernés, qui donneront ou non leur accord aux propositions qui leur seront faites ;  
les LVE sont soumises aux modalités prévues par la formation LVE (contrôles en cours de semestre et/ou contrôle terminal) ;  
le module « Choix libre » est validé selon les modalités fixées par la composante dans laquelle ce choix est effectué. Si l'étudiant choisit le module proposé, il est validé par un contrôle continu et un contrôle oral.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. La compensation entre les notes d'une UE, affectées de leurs coefficients, s'opère à l'intérieur d'une UE, sans note éliminatoire. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

La compensation s'applique aussi entre les UE d'un même semestre. Le semestre est validé si la moyenne des UE, affectées de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Il n'y a pas de compensation entre les semestres (L-S5 et L-S6).

L'obtention de la Licence de droit canonique est conditionnée par la validation des semestres L-S5 et L-S6.

\* *L'usage de la Bible, des Actes de Vatican II, des Codes de 1917, de 1983 et de 1990, d'un dictionnaire latin-français, est toujours autorisé aux examens. Ne sont pas autorisées les éditions des Codes de 1983 et de 1990 qui ne comportent pas le texte latin ou qui sont assorties de commentaires.*



# MASTER DE DROIT CANONIQUE\*

Responsable : M. Aoun

*\*Les cours de la 1<sup>ère</sup> année de Master de droit canonique (M-S1 et M-S2) combinent des enseignements par correspondance et des sessions sur place, en particulier deux sessions d'enseignement du :*

*6 au 10 septembre 2010 pour la session du 1<sup>er</sup> semestre  
10 au 15 janvier 2011 pour la session du 2<sup>e</sup> semestre.*

*La formation en 2<sup>e</sup> année de Master de droit canonique (M-S3 et M-S4) est organisée sous forme de sessions mensuelles bloquées, à quoi s'ajoute la participation à un projet de recherche en M-S4.*

*Pour le M-S3 (1<sup>er</sup> semestre de l'année 2010-2011), les sessions auront lieu les :*  
*22, 23, 24 septembre 2010*  
*19, 20, 21, 22 octobre 2010*  
*23, 24, 25, 26 novembre 2010*  
*15, 16, 17 décembre 2010.*

*Pour le M-S4 (2<sup>e</sup> semestre de l'année 2010-2011), les sessions auront lieu les :*  
*26, 27 et 28 janvier 2011*  
*23, 24 et 25 mars 2011.*

*La rédaction et la soutenance d'un mémoire conditionnent l'obtention du Master de droit canonique.*

*NB : Les étudiants en Master 2 de droit canonique prendront part aux différents colloques et journées d'études organisés par l'Institut de Droit Canonique et le Centre PRISME/SDRE (UMR 7012) au cours de l'année universitaire 2010-2011.*

## SEMESTRE M-S1

### UE1                                      **Fondements du droit canonique**                                      **9 ects/coef 3**

- |                                  |           |
|----------------------------------|-----------|
| 1. Théologie du droit canonique  | M. Hiebel |
| 2. Droit canonique et œcuménisme | M. Aoun   |
| 3. Philosophie du droit          | M. Aoun   |

CC    M. Hiebel, M. Aoun

Validation : CC (*coef. 2*), OR1 (*coef. 1*) et OR2 (*coef. 1*)

### UE2                                      **Histoire du droit canonique**                                      **6 ects/coef 2**

- |  |                 |
|--|-----------------|
| 1-2. Histoire des institutions du christianisme occidental | M. Werckmeister |
| 3-4. Histoire des institutions du christianisme oriental   | M. Aoun         |

CC    M. Werckmeister, M. Aoun

Validation : CC (*coef. 2*), OR1 (*coef. 1*) et OR2 (*coef. 1*)

### UE3                                      **Droits internes des religions**                                      **9 ects/coef 3**

- |  |                 |
|--|-----------------|
| 1-2. Droits internes des religions                 | M. Messner      |
| 3. Droit des Eglises orientales catholiques        | M. Aoun         |
| 4. Droits des Eglises occidentales non catholiques | M. Werckmeister |

CC    M. Messner, M. Aoun, M. Werckmeister

Validation : CC (*coef. 2*), OR1 (*coef. 1*) et OR2 (*coef. 1*)

### UE4                                      **Langages fondamentaux et méthodologie**                                      **3 ects/coef 1**

- |  |                     |
|--|---------------------|
| 1. Langues vivantes et anciennes (latin obligatoire)         | M. Smyth, M. Hiebel |
| 2. Méthodologie du droit canonique et du droit des religions | M. Werckmeister,    |
| M. Messner   |                     |

Validation : - LVE, validation selon les modalités prévues par la formation LVE (contrôles en cours de semestre et/ou contrôle terminal) ;  
- Contrôle continu (CC) (*coef. 2*)

**UE5**

**Choix libre**

**3 ects/coef 1**

Choix libre, à déterminer avec l'enseignant

M. Werckmeister,  
M. Hiebel, M. Aoun

Validation : Selon les modalités de validation du module choisi.

Mesures transitoires : les étudiants précédemment inscrits dans un cursus de Maîtrise de droit canonique pourront faire valider leurs acquis dans les nouvelles UE, suivant les indications de la Commission de scolarité souveraine en la matière.

## SEMESTRE M-S2

### UE1 Droit canonique actuel et jurisprudence canonique 6 ects/coef 2

- |  |             |
|--|-------------|
| 1. Droit pénal canonique   | Mme Bamberg |
| 2. Biens et finances dans l'Eglise                               | Mme Bamberg |
| 3. Enseignement, moyens de communication sociale<br>et pastorale | M. Hiebel   |
| 4. Jurisprudence canonique et administrative                     | Mme Bamberg |

CC Mme Bamberg, M. Hiebel

Validation : CC (coef. 2), OR1 (coef. 1) et OR2 (coef. 1)

### UE2 Histoire et droit des relations Eglises-Etats 9 ects/coef 3

- |   |              |
|---|--------------|
| 1-2. Droit des relations Eglises-Etats en Europe    | M. Messner   |
| 3-4. Histoire des relations Eglises-Etats en Europe | Mme Pauthier |

CC M. Messner, Mme Pauthier

Validation : CC (coef. 2), OR1 (coef. 1) et OR2 (coef. 1)

### UE3 Méthodologie en droit canonique et en droit des relations Eglises/Etats 6 ects/coef 2

- |  |                 |
|--|-----------------|
| 1. Méthodologie en droit canonique                   | M. Werckmeister |
| 2. Méthodologie en droit des relations Eglises/Etats | M. Messner      |

Validation : Contrôle continu (CC) (coef. 2)

### UE4 Choix libre 3 ects/coef 1

Choix libre, à déterminer avec l'enseignant M. Werckmeister,  
M. Hiebel, M. Aoun

Validation : Selon les modalités de validation du module choisi.

### UE5 Projet de recherche 6 ects/coef 2

Méthodologie et suivi du dossier personnel M. Aoun, M. Werckmeister  
M. Messner, M. Hiebel,

Validation : Contrôle continu (CC) (coef. 2)

# CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

La validation des études est semestrielle et comprend deux sessions.

## SEMESTRES M-S1

Durant le semestre M-S1, le contrôle se fait :

par des contrôles continus. Ils consistent en l'élaboration de dossiers à rendre au moins trois semaines avant la session d'examens ;  
et par des contrôles oraux. Les contrôles oraux portent toujours sur l'ensemble des cours de l'Unité d'Enseignement (UE) ;  
les LVE sont soumises aux modalités prévues par la formation LVE (contrôles en cours de semestre et/ou contrôle terminal) ;  
le module « Choix libre » est validé selon les modalités fixées par la composante dans laquelle ce choix est effectué. Si l'étudiant choisit le module proposé, il est validé par un contrôle continu et un contrôle oral.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. La compensation entre les notes d'une UE, affectées de leurs coefficients, s'opère à l'intérieur d'une UE, sans note éliminatoire. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

La compensation s'applique aussi entre les UE d'un même semestre. Le semestre est validé si la moyenne des UE, affectées de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20.

## SEMESTRES M-S2

Durant le semestre M-S2, le contrôle se fait :

par des contrôles continus. Ils consistent en l'élaboration de dossiers à rendre au moins trois semaines avant la session d'examens ;  
et par des contrôles oraux. Les contrôles oraux portent toujours sur l'ensemble des cours de l'Unité d'Enseignement (UE) ;  
le module « Choix libre » est validé selon les modalités fixées par la composante dans laquelle ce choix est effectué. Si l'étudiant choisit le module proposé, il est validé par un contrôle continu et un contrôle oral ;  
le projet de recherche est arrêté et le dossier personnel correspondant réalisé sous la responsabilité d'un enseignant de l'équipe pédagogique du Master.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. La compensation entre les notes d'une UE, affectées de leurs coefficients, s'opère à l'intérieur d'une UE, sans note éliminatoire. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

La compensation s'applique aussi entre les UE d'un même semestre. Le semestre est validé si la moyenne des UE, affectées de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20.

## SEMESTRE M-S3

**UE1** **Histoire des sources du droit** **9 ects/coef 3**

- |   |                                |
|---|--------------------------------|
| 1-2. Histoire des sources du droit canonique occidental | Mme Tuffery<br>M. Werckmeister |
| 3. Histoire des sources du droit canonique oriental     | M. Aoun                        |
| 4. Institutions du droit romain                         | M. Aoun                        |

**UE2** **Droits internes comparés des religions** **6 ects/coef 2**

- |  |   |
|--|---|
| 1-2. Droits internes comparés des religions            | Mme Atlan, M. Aoun                      |
| 3. Introduction à l'organisation des grandes religions | M. Messner, M. Aoun,<br>M. Werckmeister |

**UE3** **Terminologie et méthodologie juridiques et canoniques** **6 ects/coef 2**

- |   |  |
|---|--|
| 1. Informatique et droit canonique/<br>Informatique et droit des religions                          | M. Messner,<br>M. Werckmeister           |
| 2. Terminologie du droit canonique et du droit des religions (allemand, anglais, espagnol, italien) | M. Messner,<br>M. Werckmeister           |
| 3. Méthodologie du mémoire  | M. Messner, M. Aoun,<br>M. Werckmeister, |

**UE4** **Actualité du droit canonique et des institutions d'Eglise** **9 ects/coef 3**

- |  |                          |
|--|--------------------------|
| 1-2. Evolutions canoniques actuelles du droit                  | M. Aoun, M. Werckmeister |
| 3-4. Evolutions canoniques actuelles des institutions d'Eglise | M. Aoun, M. Hiebel       |

## **SEMESTRE M-S4**

**UE1**                      **Jurisprudence matrimoniale comparée**                      **6  ects/coef 2**

- 1- Causes matrimoniales : étude de cas pratiques
- 2- Causes matrimoniales : étude de cas pratiques

Mme Bamberg  
Mme Tuffery

**UE2**                      **Participation à un projet de recherche**                      **6  ects/coef 2**

Participation à un projet de recherche dans le cadre de l'axe Droit canonique de l'UMR PRISME/SDRE et note d'étude

M. Aoun, M. Werckmeister, M. Messner, Mme Tuffery

**UE3**    **Mémoire**    **18  ects/coef 6**

- 1. Initiation à la recherche et à la rédaction de mémoire
- 2. Mémoire

Mme Tuffery, M. Werckmeister, M. Messner, M. Aoun, M. Hiebel

# CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

La validation des études est semestrielle et comprend deux sessions.

## SEMESTRES M-S3

Durant le semestre M-S3, le contrôle des connaissances se fait par :

un contrôle continu portant au choix sur l'UE1 ou l'UE4. Il consiste en l'élaboration d'un dossier à rendre au moins trois semaines avant la session d'examens ;  
un examen écrit de 4 heures portant sur l'UE qui n'aura pas été choisie par l'étudiant pour la réalisation du contrôle continu ;  
un contrôle continu pour l'ensemble des matières dispensées dans l'UE2 ;  
un Grand Oral (exposé-discussion) portant sur la totalité des enseignements du 1<sup>er</sup> semestre. Le sujet, tiré au sort, est préparé en loge pendant 2 heures. Pour cette préparation, l'étudiant ne peut éventuellement utiliser que les documents autorisés par le jury. La discussion porte ensuite sur les autres UE du semestre, en plus de celle qui a fait l'objet de l'exposé oral ;  
l'UE3 suit en matière d'évaluation des connaissances la procédure fixée par les enseignants du module.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

Il y a compensation entre l'ensemble des notes obtenues. L'étudiant valide le semestre si la moyenne générale de celles-ci, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Tout étudiant est admis à poursuivre son année quels que soient les résultats obtenus.

## SEMESTRES M-S4

Durant le semestre M-S4, le contrôle des connaissances se fait par :

un contrôle continu (exposé oral ou travail écrit) portant sur l'UE1 ;  
la participation à un projet de recherche de l'axe Droit canonique de l'UMR PRISME-SDRE, qui donne lieu à la rédaction d'une note d'étude.

Une UE est validée si l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. Les notes égales ou supérieures à la moyenne sont conservées d'une session à l'autre.

L'étudiant rédige un mémoire. Le mémoire doit être remis à l'enseignant directeur du mémoire au plus tard le 31 mai pour une soutenance entre le 1<sup>er</sup> juin et la première semaine de juillet. Une soutenance anticipée peut être accordée. Pour une soutenance en septembre, le mémoire doit être remis à l'enseignant directeur du mémoire au plus tard à la mi-août.

Les notes obtenues en M-S4, affectées de leurs coefficients respectifs, se compensent entre elles.

Le diplôme de Master est délivré aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sur les quatre semestres du Master, sans pondération des semestres. L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculé sur la moyenne générale obtenue en Master.

Le redoublement n'est pas de droit. Toute nouvelle inscription au diplôme est subordonnée à l'autorisation de l'équipe pédagogique.



NB : Diplôme intermédiaire de Maîtrise : la réussite à ce diplôme repose sur la validation de la première année du Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.

REGIME PARTICULIER (PREPARATION DE LA 2<sup>E</sup> ANNEE DU DIPLOME DE MASTER SUR DEUX ANNEES)

Les étudiants peuvent être admis à préparer la 2<sup>e</sup> année du diplôme de Master sur deux années. Avant le 31 octobre, ils doivent adresser une demande motivée et accompagnée de toutes les pièces justificatives à la Présidence de l'Université, qui prend la décision après avis du responsable de la mention. Un avis favorable est de droit pour les candidats qui exercent une activité professionnelle régulière. La 2<sup>e</sup> année d'études est consacrée essentiellement à la préparation d'un mémoire accompagnée d'une participation à un projet de recherche dans l'axe Droit canonique de l'UMR PRISME-SDRE. Le mémoire doit être remis au Service de la scolarité au plus tard le 31 mai pour une soutenance en principe entre le 1<sup>er</sup> juin et la première semaine de juillet. Le redoublement n'est pas de droit. Toute nouvelle inscription au diplôme est subordonnée à l'autorisation de l'équipe pédagogique.

## Adresses des enseignants

AOUN Marc

☒ 9, place de l'Université  
67084 STRASBOURG CEDEX  
☎ 03.68.85.68.31 / 03.68.85.61.11  
✉ aounm@unistra.fr

BAMBERG Anne

☒ 9, place de l'Université  
67084 STRASBOURG CEDEX  
✉ bamberg@unistra.fr

HIEBEL Jean-Luc

☒ 17, place St Etienne  
67081 STRASBOURG CEDEX  
☎ 06.09.56.39.76  
✉ hiebel@unistra.fr

MESSNER Francis

☒ MISHA (bur. 271), (5, Allée du Gén.  
Rouvillois, 67000 Strasbourg)  
☎ 03.68.85.62.77  
✉ Francis.Messner@misha.cnrs.fr

PAUTHIER Céline

☒ 53, rue principale  
67300 SCHILTIGHEIM  
☎ 09.50.45.66.86  
✉ celine.pauthier@unistra.fr

PERRIN Luc

☒ 9, rue Oberlin  
67000 STRASBOURG  
☎ 08.73.75.39.94  
✉ lperrin@unistra.fr

RIASSETTO Isabelle

☒ 1, place d'Athènes BP 66  
67045 STRASBOURG CEDEX  
✉ isabelle.riassetto@uni.lu

SMYTH Matthieu

☒ 9, place de l'Université  
67084 STRASBOURG CEDEX  
☎ 06.71.69.80.71  
✉ msmyth@unistra.fr

TARAZONA Nancy

☒ 1bis, rue du Fossé des Orphelins  
67000 STRASBOURG  
☎ 03.88.21.24.57  
✉ officialite@archeveche-strasbourg.fr

TUFFERY-ANDRIEU Jeanne-Marie

☒ 21, rue de l'Argonne  
67000 STRASBOURG  
☎ 06.88.16.20.17  
✉ j.tufferyandrieu@unistra.fr

WERCKMEISTER Jean

☒ 9, place de l'Université  
67084 STRASBOURG CEDEX  
☎ 06.30.00.98.17  
✉ j.werckmeister@unistra.fr

## Permanence des enseignants

Marc AOUN	mercredi	09h30-11h30	☎ 03.68.85.68.31
Jean-Luc HIEBEL	jeudi	09h30-11h30	☎ 03.68.85.68.31
Francis MESSNER	lundi	9h-12h (MISHA)	☎ 03.68.85.62.77
Jean WERCKMEISTER	mardi à vendredi		☎ 03.68.85.68.88

# CALENDRIER 2010-2011

## 2010

Lundi 6 et mardi 7 septembre 2010 : 9h-12h (sur rendez-vous), examens oraux de Capacité, Licence L--S6 et Master 1<sup>ère</sup> année M-S2 (2<sup>e</sup> session du 2<sup>e</sup> semestre) - Palais Universitaire.

Lundi 6 septembre 2010 : 8h-12h, examen écrit de Capacité et de Licence (*Le statut des personnes dans l'Eglise*) (2<sup>e</sup> session du 2<sup>e</sup> semestre) - Palais Universitaire.

Sessions de Licence (L-S5) et de Master 1 (M-S1) :

Lundi 6 - vendredi 10 septembre 2010 : session de Licence (semestre L--S5) et session de Master 1<sup>ère</sup> année (semestre M-S1).

Sessions de Master 2 (M-S3) :

Mercredi 22, jeudi 23, vendredi 24 septembre 2010 : session de Master 2<sup>e</sup> année (semestre M-S3).

Mardi 19, mercredi 20, jeudi 21, vendredi 22 octobre 2010 : session de Master 2<sup>e</sup> année (semestre M-S3).

Mardi 23, mercredi 24, jeudi 25, vendredi 26 novembre 2010 : session de Master 2<sup>e</sup> année (semestre M-S3).

Mercredi 15, jeudi 16, vendredi 17 décembre 2010 : session de Master 2<sup>e</sup> année (semestre M-S3).

## 2011

Lundi 10 et mardi 11 janvier 2011 : 9h-12h et 14h-17h (sur rendez-vous), examens oraux de Licence L-S5 et de Master 1<sup>ère</sup> année M-S1 (1<sup>ère</sup> session du 1<sup>er</sup> semestre) - Palais Universitaire.

Sessions de Licence (L-S6) et de Master 1 (M-S2) :

Lundi 10 - samedi 15 janvier 2011 : session de Licence (semestre L-S6) et session de Master 1<sup>ère</sup> année (semestre M-S2).

Sessions de Master 2 (M-S4) :

Mercredi 26, jeudi 27, vendredi 28 janvier 2011 : session de Master 2<sup>e</sup> année (semestre M-S4).

Mercredi 23, jeudi 24, vendredi 25 mars 2011 : session de Master 2<sup>e</sup> année (semestre M-S4).

Mercredi 18 mai 2011 : 8h-12h, examens écrits de Capacité et de Licence L-S6 (*Le droit du mariage*) - Palais Universitaire.

Mercredi 18, jeudi 19 mai 2011 : 9h-12h et 14h-17h, examens oraux de Capacité (2<sup>e</sup> session), de Licence L-S6 et de Master 1<sup>ère</sup> année M-S2 (1<sup>ère</sup> session) et examens oraux de Licence L-S5 (2<sup>e</sup> session) et de Master 1<sup>ère</sup> année M-S1 (2<sup>e</sup> session) - Palais Universitaire.

## **MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES 2010-2011**

Vendredi 10 septembre 2010, Journée d'études Institut de droit canonique -PRISME/SDRE (UMR7012) : *Le pluralisme religieux en droits internes des religions. Conceptions, applications, limites* - Palais Universitaire.

Jeudi 25 - vendredi 26 novembre 2010, Colloque PRISME/SDRE (UMR7012) : *Les religions et leurs rapports aux textes fondateurs* - MISHA.

Vendredi 6 mai 2011, Journée d'études Institut de droit canonique - PRISME/SDRE (UMR7012) : *Le 'Ius particulare' dans le droit de l'Eglise. Définitions, domaines d'applications, enjeux. Approche comparée* - Palais Universitaire.

Lundi 16 - mardi 17 mai 2011 : *Colloque annuel de droit canonique, IDC-RDC-CERIT* - Palais Universitaire.

Les programmes détaillés des différentes manifestations scientifiques sont à consulter sur :

<http://www.theocatho-strasbourg.fr>

<http://www.droitcanon.com/>

<http://prisme.u-strasbg.fr/>

## REVUE DE DROIT CANONIQUE

L'Institut de Droit Canonique de Strasbourg édite la *Revue de Droit Canonique* (RDC) depuis 1951. La RDC publie des articles scientifiques, les actes des colloques et journées d'études tenus dans l'année à l'Institut de Droit Canonique, des comptes rendus de livres, *etc.* Au sommaire des derniers numéros : *Mariage : contrat, alliance, sacrement* (t. 53/1), *Coutumes et interprétation* (t. 53/2), *Etat et religion en Europe* (t. 54), *Le mariage des autres* (t. 55/1), *Les divorcés remariés* (t. 55/2), *L'Eglise et le droit pénal* (t. 56). Le tome 57 est en préparation et portera sur les principes et cadres généraux des droits internes des religions.

Pour tout renseignement, merci de bien vouloir vous adresser à M. Jean WERCKMEISTER, directeur de la *Revue de Droit Canonique* (j.werckmeister@unistra.fr).

Abonnement normal : 34€ par an ; abonnement spécialétudiant : 25 € par an ; abonnement spécial Afrique sur demande.

Revue de Droit Canonique  
Palais Universitaire – bureau 38  
9, place de l'Université  
67084 STRASBOURG CEDEX  
☎ 03.68.85.68.88  
Site internet :  
<http://www.droitcanon.com/>

# **BIBLIOTHEQUE DE L'INSTITUT DE DROIT CANONIQUE**

## **Palais Universitaire**

### **(Salles 31 et 32)**

A la suite de la création de l'Institut de Droit Canonique s'est peu à peu constituée une bibliothèque spécialisée qui compte aujourd'hui près de 25 000 volumes.

La bibliothèque est accessible en priorité aux étudiants régulièrement inscrits en droit canonique, en théologie catholique ou en droit, ainsi qu'aux chercheurs et enseignants-chercheurs de toutes les disciplines. Un public plus large peut cependant y être accueilli sur présentation d'une attestation délivrée par le directeur de recherches ou par l'institution de rattachement.

La bibliothèque de droit canonique comprend deux salles de travail, pouvant accueillir une trentaine de lecteurs, et offre un cadre idéal pour approfondir des questions de cours ou effectuer des recherches plus poussées. Un ordinateur relié à Internet est mis à la disposition des lecteurs, ainsi qu'une visionneuse de microfiches. Il est également possible de se connecter dans les locaux de la bibliothèque via le réseau Wifi.

Outre un fonds ancien, la bibliothèque renferme un grand nombre d'usuels, d'études canoniques, théologiques et historiques, de collections de sources et d'outils de travail fondamentaux, classés par grands thèmes (droit matrimonial, diocèses et paroisses, droit sacramentaire, gouvernement de l'Eglise, jurisprudence canonique, conciles œcuméniques et synodes, histoire des institutions, droit canonique oriental,...). La bibliothèque met également à la disposition des lecteurs une centaine de périodiques, dans diverses langues, dont plusieurs dizaines sont en cours d'abonnement. Le lecteur a aussi la possibilité de consulter les mémoires de Master et les thèses de Doctorat soutenus à l'Institut de Droit Canonique. L'intégralité du fonds de la bibliothèque est en libre accès.

Tous les étudiants sont autorisés à emprunter des livres, selon les modalités prévues dans le règlement intérieur de la bibliothèque (disponible sur place), qui limite le nombre à dix exemplaires par étudiant pour une durée ne pouvant excéder un mois, renouvelable éventuellement une seule fois. Les recherches bibliographiques peuvent s'effectuer sur place, grâce au fichier manuel répertorié par noms d'auteurs et - encore partiellement pour le moment - à distance via Internet ([www.sudoc.abes.fr](http://www.sudoc.abes.fr)), le processus d'informatisation du fonds étant actuellement en cours. Une bonne partie du fonds étant à ce jour numérisé, la bibliothèque de droit canonique fait désormais partie du réseau de prêt entre bibliothèques (PEB). Aucun document n'est cependant envoyé directement par voie postale sur demande personnelle ou institutionnelle. Pour faire une demande de PEB, il convient de s'adresser à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS). Sont toutefois exclus de toute forme de prêt les usuels (cote U), les ouvrages antérieurs à 1920 ainsi que certains périodiques. À noter que la reproduction par photographie numérique sans flash est autorisée.

La bibliothèque de l'Institut de Droit Canonique ouvre ses portes au public une vingtaine d'heures par semaine, durant toute l'année universitaire, en dehors des périodes de congés universitaires (voir affichage des horaires sur place dès la rentrée).

Bibliothèque de l'Institut de droit canonique  
9, place de l'Université  
67084 STRASBOURG CEDEX  
☎ 03.68.85.68.32

## **PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES (PEB)**

Ce service – payant – consiste dans l'envoi postal d'un livre ou de la photocopie d'un article de revue (les revues sont exclues du prêt) à un demandeur qui habite loin. Le prêt entre bibliothèques, qui fait partie des obligations des bibliothèques nationales, est une pratique courante en France. Or Strasbourg a été désigné en 1981 comme Centre d'Acquisition et de Diffusion de l'Instrument Scientifique et Technique (CADIST) pour le domaine des Sciences Religieuses. Ce CADIST, constitué par la Bibliothèque Nationale et Universitaire (BNU) et les bibliothèques des deux Facultés de Théologie (catholique et protestante), est bien placé pour assurer le PEB auquel tout chercheur ou étudiant en sciences religieuses peut prétendre.

Le prêt se pratique de bibliothèque à bibliothèque. Pour recevoir un livre ou une photocopie d'article, on s'adressera à la bibliothèque nationale et universitaire la plus proche de son domicile ou à une bibliothèque municipale de quelque envergure. Ces institutions possèdent les formulaires pour la demande et effectuent l'opération. Ne jamais s'adresser directement, dans le cadre d'un PEB, aux bibliothèques strasbourgeoises.

Pour information, voici la liste des bibliothèques universitaires françaises : Aix-en-Provence, Amiens, Angers, Avignon, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Lyon-Bron, Metz, Montpellier, Mulhouse, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Pau, Perpignan, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, St-Etienne, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours, Paris-Sorbonne, Paris-Grand Palais, Paris-VIII, Paris-IX, Paris-XIII, Paris-Nanterre, Paris-Orsay.

La demande déposée auprès des bibliothèques nationales ou municipales doit être envoyée exclusivement à l'adresse suivante :

Bibliothèque Nationale et Universitaire  
Prêt entre bibliothèques  
CADIST des Sciences Religieuses  
6, place de la République - BP 1029/F  
67070 STRASBOURG CEDEX

## SE LOGER A STRASBOURG

Les épreuves en fin de semestre se déroulent dans les locaux de la Faculté, au Palais Universitaire, 9 Place de l'Université. Les frais de déplacement et de séjour liés à ces activités sont à la charge des candidats.

Les personnes qui souhaitent réserver une chambre pour la durée de leur séjour à Strasbourg sont invitées à s'adresser, *le plus tôt possible*, à la direction de l'un des établissements suivants :

Grand Séminaire (au chevet de la Cathédrale)  
2, rue des Frères - 67081 STRASBOURG CEDEX  
☎ 03.88.36.03.28

Centre culturel Saint-Thomas (quartier de la Robertsau, près de la Maison de l'Europe)  
2, rue de la Carpe Haute - 67000 STRASBOURG  
☎ 03.88.31.19.14

Couvent de Marie-Réparatrice (à proximité des hospices civils)  
14, rue Sainte Elisabeth - 67000 STRASBOURG  
☎ 03.88.36.19.01

Foyer de l'Etudiant Catholique (à mi-chemin entre le Palais Universitaire et la Cathédrale)  
17, place Saint-Etienne - 67000 STRASBOURG  
☎ 03.88.35.36.20

Foyer Notre-Dame (près de la Cathédrale)  
3, rue des Echasses - 67000 STRASBOURG  
☎ 03.88.32.47.36

Foyer de la Jeune Fille (quartier Ste Madeleine, pour dames seulement)  
8, rue de Soleure - 67000 STRASBOURG  
☎ 03.88.36.15.28

Hôtel de l'Esplanade (proximité des Facultés)  
1, boulevard Leblois - 67000 STRASBOURG  
☎ 03.88.61.38.95

Foyer du Jeune Ouvrier Chrétien (près de la Synagogue de la Paix)  
6, rue de Bitche - 67000 STRASBOURG  
☎ 03.88.35.12.75

Résidence Universitaire de la Robertsau (près du Palais de l'Europe)  
14, route de la Wantzenau - 67000 STRASBOURG  
☎ 03.88.31.17.52

Sœurs Servantes de L'Eucharistie (près de la Cathédrale)  
16, rue des Sœurs - 67000 STRASBOURG  
☎ 03.88.35.48.51 ou 03.88.24.11.57



## TABLE DES MATIERES

Présentation.....	p. 2
Conditions d'accès.....	p. 4
Eléments de découverte.....	p. 6
Inscriptions.....	p. 7
Capacité en droit canonique.....	p. 8
Licence de droit canonique.....	p. 10
Licence L-S5.....	p. 11
Licence L-S6.....	p. 13
Masters de droit canonique.....	p. 17
Master 1 <sup>ère</sup> année.....	p. 18
Master 2 <sup>e</sup> année.....	p. 23
Adresse des enseignants.....	p. 27
Calendrier.....	p. 28
Revue de droit canonique .....	p. 30
Bibliothèque de l'Institut de Droit Canonique.....	p. 31
Prêt entre bibliothèques.....	p. 32
Se loger à Strasbourg.....	p. 33